

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

**DCM n°42/2020**

**Séance Ordinaire du 8 juillet 2020**

**Nombre de membres**

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

L'an deux mille vingt le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : SAGUY Françoise

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, STEPPE Virginie, ROUSSEAU Charline, BRUNET François, CRUANAS Pauline

**Procurations** : CHANCHO Jean-Marie à BROSSEAU Sylvie

**Absents** : /

**Date de la convocation** :

2 juillet 2020

Classement issu de la nomenclature « ACTES »  
5.3 Désignation de représentants

**OBJET : ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU RIVESALTAIS ET DE L'AGLY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 ;

Monsieur le Maire dit que suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la Commune au sein du Syndicat Mixte du Rivesaltais et de l'Agly, conformément aux articles L.5211-7 et L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il précise que le conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (art. L. 2121-21 du CGCT).

**Le Conseil Municipal,**

**Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ;

**DESIGNE** à l'unanimité suite aux opérations de vote, pour siéger au sein du Syndicat Mixte du Rivesaltais et de l'Agly :

- POMPA Antoine 1<sup>er</sup> délégué titulaire
- JAMMES Francis 2<sup>nd</sup> délégué titulaire
- RAMOS José 1<sup>er</sup> délégué suppléant
- HAMMOUDA Jeanine 2<sup>nd</sup> déléguée suppléante

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,  
  
Alain DARIO  
